

## LES TRADUCTIONS-COMPILATIONS DU GENEVOIS ÉTIENNE DUMONT

Homme de réflexion et d'action, Étienne Dumont (1759-1829) était doué d'une personnalité attachante et d'une vive intelligence. Il fut, entre autres, secrétaire d'un lord anglais, mémorialiste de la Révolution française, rédacteur au service de Mirabeau, éducateur d'un chancelier de l'Échiquier, pénaliste, diplomate, parlementaire et homme d'État. C'était aussi un voyageur dans l'âme : un esprit curieux poussé à voyager. Nous retiendrons surtout de lui ici qu'il a été traducteur du juriste anglais Jeremy Bentham.

La rencontre d'Étienne Dumont et de Jeremy Bentham remonte à 1788, et l'amitié qui unit les deux hommes dura pas moins d'une quarantaine d'années. Cette rencontre fut déterminante pour la carrière littéraire d'Étienne Dumont qui entreprit alors un travail de titan : la mise en forme, la traduction et la diffusion des écrits du prolifique jurisconsulte anglais. Il a voué sa vie entière à faire valoir les idées de son ami d'outre-Manche.

Fils d'un homme de loi, Jeremy Bentham (1748-1832) est un être exceptionnellement doué. Son père le destine au barreau. Mais le jeune Londonien éprouve une répulsion invincible pour l'esprit de chicane et la cupidité de ses confrères. En outre, la nature ne l'a pas gratifié d'une voix assez forte pour qu'il pût espérer briller au prétoire. Homme d'un caractère doux et gai, mais assez excentrique, il n'a d'autre passion que celle des livres. Bentham profite donc de son indépendance de fortune pour se consacrer entièrement à l'étude théorique du droit. Il repense de fond en comble la législation de son pays. Il fait de ce travail l'œuvre de sa vie.

Les théories de Jeremy Bentham, surnommé le père de l'utilitarisme, reposent sur le «principe d'utilité». Selon lui, le bonheur public doit être

l'objet du législateur et l'utilité générale, le principe du raisonnement en législation. L'être humain serait soumis au gouvernement de deux mobiles souverains : le plaisir et la peine. C'est en fonction de ces deux mobiles qu'il faut, croit-il, repenser l'ensemble du droit. À la suite de fréquentes conversations avec Bentham et de l'examen attentif de ses manuscrits, Dumont s'enthousiasme pour les idées du génial mais brouillon juriconsulte. En 1789, Bentham avait envoyé à son ami, alors à Paris, son *Introduction to the Principles of Morals and Legislation*. Dumont tenta bien d'y intéresser des traducteurs habitués à franciser des ouvrages de philosophie, mais sans succès. Les personnes pressenties jugèrent l'ouvrage illisible, intraduisible et trop aride pour le lectorat français. C'est alors que Dumont, qui n'avait jamais pratiqué la traduction, décida de produire lui-même une version française de l'œuvre de Bentham. Un nouveau traducteur venait de naître.

### **Les traductions-compilations de Dumont**

Étienne Dumont a extrait des papiers de son illustre ami cinq traités majeurs totalisant une dizaine de volumes. Certains de ces manuscrits sommeillaient depuis plus de trente ans dans le cabinet de Bentham. Le succès de ces ouvrages, publiés entre 1802 et 1828, est attesté par de nombreuses éditions et rééditions. En tête de liste, viennent les trois volumes des *Traité de législation civile et pénale* (1802), ouvrage fondamental renfermant, entre autres, les principes généraux de législation, ceux du code civil, ceux du code pénal et une vue générale d'un corps complet de droit. En 1811, paraît la *Théorie des peines et des récompenses*, en deux volumes. La première édition de la *Tactique des Assemblées législatives, suivie d'un Traité des sophismes politiques* date de 1816 (deux volumes). Le *Traité des preuves judiciaires* (1823), auquel le traducteur tente de donner une portée plus universelle, forme aussi deux volumes. Enfin, Dumont fait paraître en 1828, un an avant sa mort, un dernier volume sur l'*Organisation judiciaire et la codification*, ouvrage extrait, non des manuscrits, mais de quelques écrits imprimés

de Bentham. Ces écrits avaient pour la plupart un caractère polémique ou de circonstance, et durent subir une vraie métamorphose pour revêtir l'allure d'un traité de droit.

### **La méthode Dumont**

L'interprète-collaborateur expose de façon très explicite sa méthode de travail plutôt inusité. Elle est révélatrice de l'ampleur des remaniements opérés par le traducteur sur les matériaux brutes qui lui tenaient lieu d'original. Cédons la parole à Dumont :

Il falloit faire un choix parmi un grand nombre de variantes, supprimer les répétitions, éclaircir des parties obscures, rapprocher tout ce qui appartenait au même sujet, et remplir les lacunes que l'Auteur avoit laissées pour ne pas ralentir sa composition. J'ai eu plus à retrancher qu'à ajouter, plus à abrégé qu'à étendre. La masse de manuscrits qui ont passé entre mes mains, et que j'ai eu à déchiffrer et à comparer, est considérable. J'ai eu beaucoup à faire pour l'uniformité du style et la correction, rien ou très-peu de chose pour le fonds des idées [...].

Les changemens que j'ai eus à faire ont varié selon la nature des manuscrits. Lorsque j'en ai trouvé plusieurs relatifs au même sujet, mais composés à différentes époques et avec des vues différentes, il a fallu les concilier, et les incorporer de manière à n'en faire qu'un tout. L'Auteur avoit-il mis au rebut quelque Ouvrage de circonstance, qui ne seroit aujourd'hui ni intéressant, ni même intelligible? Je n'ai pas voulu qu'il fût perdu en entier, mais j'ai, pour ainsi dire, déménagé comme d'une maison abandonnée, tout ce qui étoit susceptible d'être conservé. S'étoit-il livré à des abstractions trop profondes, à une métaphysique, je ne dirai pas trop subtile, mais trop aride? J'ai essayé de donner plus de développement aux idées, de les rendre sensibles par des applications et des exemples, et je me suis permis de semer avec discrétion quelques ornemens. J'ai

eu même des chapitres à faire en entier, mais toujours sur les indications et les notes de l'Auteur [...].

En employant plusieurs chapitres de cet Ouvrage [*Introduction to the Principles of Morals and Legislation*] pour en former les *Principes généraux de Législation*, j'ai dû éviter ce qui avoit nui à son succès, les formes trop scientifiques, les subdivisions trop multipliées et les analyses trop abstraites. Je n'ai pas traduit les mots, j'ai traduit les idées : j'ai fait à quelques égards un abrégé, et à d'autres un commentaire [...]. («Discours préliminaire» des *Traité de législation civile et pénale*, 1802).

En somme, ayant assimilé parfaitement les idées maîtresses de Bentham, Dumont les remanie, les recompose, en change non seulement le style, mais aussi l'argumentation, la distribution, parfois même les résultats. Il supprime les répétitions ou ce qui est trop particulier à l'Angleterre, ajoute des précisions, éclaire par des exemples concrets des concepts abstraits, choisit entre plusieurs variantes, complète des parties à peine ébauchées, bref, il rend intelligible, satisfaisant ainsi au tout premier devoir d'un traducteur. Le travail de Dumont comportait cette particularité qu'il lui fallait, à partir d'un véritable grimoire, «composer», pour ainsi dire, une bonne part de l'original en même temps qu'il en produisait une version française. Les œuvres de Bentham allaient faire le tour du monde grâce à la version française d'Étienne Dumont, qui a fait fonction de relais. Les traductions-compilations de Dumont ont acquis le statut d'œuvres originales, et ont été traduites comme telles en espagnol, en russe, en allemand et même en anglais...Montesquieu avait écrit : «Si vous traduisez toujours, on ne vous traduira jamais.» Dumont, le traducteur traduit, lui donne tort.

## **Conclusion**

C'est au cours d'un voyage dans le nord de l'Italie que la mort est venue

le frapper. En août 1829, en se rendant de Venise à Milan, il tomba dans un état de somnolence, état qui s'aggrava et devint alarmant. La paralysie du cerveau et la gangrène l'emportèrent. Le traducteur s'éteignit à l'âge de 70 ans, un 30 septembre, le jour même de la fête du saint patron des traducteurs. Ses restes furent transportés à Genève, sa patrie bien aimée, comme il en avait exprimé le souhait. Quant à Jeremy Bentham, il mourut à Londres trois ans après Dumont, à l'âge de 85 ans. Selon ses dernières volontés, son corps fut disséqué en présence de ses amis. Son squelette fut ensuite reconstitué et sa tête, momifiée, remplacée par un moulage en cire. Cette «momie» se dresse depuis lors dans une vitrine à l'intérieur du University College, à Londres.

Bentham, un excentrique? C'est peu dire.

Les noms de Jeremy Bentham et d'Étienne Dumont sont à jamais inséparables. Ils ont été réciproquement nécessaires à leur gloire. Le juriconsulte anglais chercha à donner une base nouvelle à la politique et à la législation. S'il y réussit en partie, c'est grâce aux dons particuliers de son traducteur-compileur qui put suppléer à ses déficiences et qui le suivait presque les yeux fermés. «Dumont avait tous les talents, mais il lui manquait l'étincelle du génie. Bentham était dépourvu de la grâce, de la chaleur, de la clarté d'esprit et d'écriture de Dumont, mais il avait l'étincelle du génie qui embrasa son disciple, son interprète, son ami» (Martin 1942 : 77). Certaines personnes dépourvues de génie personnel sont quelquefois douées du pouvoir de le stimuler ou de le mettre en valeur chez les autres. Ce fut incontestablement le cas d'Étienne Dumont, et il n'est pas le seul traducteur à avoir joué ce rôle.

---

## Références

BLAMIRE, Cyprian (1993), «Bentham et Dumont», dans K. Mulligan et R. Roth (dir.) *Regards sur Bentham et l'utilitarisme*, actes du colloque organisé à Genève les 23 et 24 novembre 1990, publiés dans la revue *Recherches et rencontres*, no 4, Genève, Librairie

Droz, p. 11-25.

CANDOLLE, Pyrame de (1829), «Notice sur la vie et les écrits de M. Dumont», dans *Bibliothèque Universelle*. Reproduite dans *Biographies genevoises*, vol. 4 (1828-1841), Bibliothèque de Genève, Rec. Le Fort, 24 p.

MARTIN, Jean (1942), *Étienne Dumont, 1759-1829. L'ami de Mirabeau, le voyageur, le patriote genevois*, Neuchâtel, Éditions de la Baconnière, 155 p.

---

Source : Ce portrait a été publié dans la revue *Circuit* (n° 62, p. 22-23) de l'Ordre des traducteurs et interprètes agréés du Québec dans la chronique «Pages d'histoire» dirigée par Pierre Cloutier.